

24/11/2018 au 30/11/2018

I. Affaires publiques

A. Gouvernement

Question orale sans débat de Danielle BRULEBOIS, Députée LREM de la 1ère circonscription du Jura à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation – 27/11/2018

J'attire votre attention sur la pyrale du buis, un papillon originaire d'Asie du sud-ouest, qui depuis plusieurs années ne cesse de se développer dans le Jura et crée de nombreux dégâts, en s'attaquant aux parcs, aux jardins et au milieu forestier. La présence de cet insecte représente une véritable gêne pour les habitants du Jura eu égard à son nombre, à sa densité et à ses nuisances. En effet la pyrale du buis crée des risques d'incendies et pourrait impacter les zones d'habitations, des risques sanitaires et une détérioration importante de la qualité de vie. En ce qui concerne les dégâts naturels, ce papillon crée une défoliation forte des buis, une destruction des écorces et une réduction du nombre de bourgeons. L'éradication de cet insecte par le bio-contrôle, en particulier le bacillus thuringiensis, produit pour éliminer les chenilles conduit par la pyrale du buis montre actuellement ses limites. Les habitants manquent donc de moyens afin de lutter contre la présence de ce papillon et contre son développement. Actuellement la pyrale du buis est classée en catégorie 3 de la catégorie des dangers sanitaires, établi par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Seulement la situation se dégrade, le papillon colonise sans cesse de nouveaux territoires, et il s'avère donc que cette 3ème catégorie est insuffisante.

Ainsi Monsieur le Ministre, ma question est la suivante : Serait-il possible de classer la pyrale du buis en catégorie 2 des dangers sanitaires afin de déployer un plan adapté à la gravité de la situation, constatée sur le terrain ?

Réponse de Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé

Madame la députée, votre question porte sur la prolifération de la pyrale du buis. La pyrale du buis est un papillon natif des régions subtropicales humides d'Asie. Défoliateurs des buis, il est désormais largement présent sur le territoire européen. Omniprésent dans le sud et le centre de l'hexagone, la pyrale du buis a continué à progresser vers le nord et a atteint de nouveaux départements. Les chenilles ont engendré des dégâts conséquents sur les zones infestées, allant jusqu'à la mort des buis défoliés. Concernant la situation actuelle, les moyens de lutte disponibles sont malheureusement limités. Dans les parcs et jardins, les méthodes de régulation des populations existent mais ne permettent pas l'éradication. Une lutte par traitement chimique dans les zones forestières n'est pas envisageable actuellement, aussi bien sur le plan technique, qu'économique, qu'environnemental. La pyrale du buis est disséminée sur tout le territoire européen. Au niveau international, la pyrale du buis a été retirée des listes d'alerte de l'Office Européen pour la protection des plantes depuis 2011, en raison de sa large dissémination. Au niveau national, elle est classée comme danger sanitaire de la catégorie 3 du fait de sa très large dispersion et par conséquent, de l'absence de perspectives d'éradication. La surveillance sanitaire du territoire a été adaptée, ainsi un suivi des zones défoliées par la pyrale est réalisé en continu par le département de la santé des

forêts du Ministère. L'institut national de l'information géographique et forestière, l'IGN, a également été chargé par le Ministère de qualifier le niveau de dégâts lors de sa prochaine campagne d'inventaire forestier. La pyrale du buis fait également l'objet d'une surveillance dans le cadre du réseau national d'épidémiologie et de surveillance. Dans ce contexte, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation soutient le développement de nouveaux moyens de lutte. Il a demandé à l'Institut National pour la recherche agronomique, l'INRA, de tester l'efficacité des différents modes de lutte biologique, notamment via la recherche de parasites naturels des œufs de pyrale. Enfin la mise sur le marché d'un nouveau produit pour lutter contre la pyrale du buis, à base de phéromones sexuels a été utilisée de manière dérogatoire. Des recherches sont par ailleurs en cours sur l'impact des attaques, sur le risque d'incendie, sur l'érosion, mais également sur les chutes en blocs en montagne. Je vous remercie.

Question de la Députée de la 5ème circonscription de Seine-et-Marne, Madame Patricia Lemoine à Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, au sujet de la lutte contre l'habitat indigne – QàG du 28/11/2018

Le logement est une thématique prioritaire pour nos concitoyens, pourtant selon l'association des Maires de France, environ 420 000 logements sont considérés comme indignes. Le récent drame de l'effondrement de 3 immeubles à Marseille, et plus récemment encore, l'arrêté de péril imminent pris par la Mairie de Rosny-Sous-Bois, nous oblige, nous responsables politiques, à agir. Nous ne pouvons pas laisser nos compatriotes, et notamment les plus démunis d'entre eux, vivre dans des habitations insalubres. Des élus locaux ont décidé de mener la charge contre le fléau. C'est par exemple le cas de Coulommiers, dans ma circonscription en Seine-et-Marne. Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, les élus vont mettre en place un permis de louer qui sera délivré après inspection par la ville aux propriétaires, avant que leur bien soit mis à la location.

De tels dispositifs sont encore trop rares et insuffisants à l'échelle du pays pour réduire l'insalubrité qui touche une part trop importante du parc immobilier français. Si les réponses sont le plus souvent locales, elles doivent trouver un écho national pour être véritablement efficaces. Certaines dispositions contenues dans le projet de loi ELAN vont dans le bon sens, notamment l'amendement de notre collègue Pierre-Yves Bournazel, qui permet aux maires d'obtenir la confiscation des biens de marchands de sommeil. Mais trop souvent les élus locaux se retrouvent seuls et sont désemparés au regard des procédures très lourdes à engager. Ils doivent être associés et surtout soutenus par l'État qui doit leur donner les moyens de leurs ambitions.

Alors Monsieur le Ministre, ma question est la suivante : « Comment le Gouvernement entend-il lutter contre les logements indignes sur le territoire de la République ? Et comment compte-t-il s'engager aux côtés des maires pour les appuyer dans leurs actions ? »

Réponse de Julien Denormandie, Ministre de la Ville et du Logement :

Vous avez raison l'habitat indigne c'est un véritable fléau. C'est un fléau qui touche des milliers de nos concitoyens. Et c'est un fléau pour lequel le drame de Marseille nous a rappelé l'urgence à agir. Il faut le dire, cela fait plus d'un an maintenant que cette majorité a pris ce sujet à bras le corps, et d'ailleurs, ironie tragique du sort, j'ai annoncé cette grande politique

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2018 n° 36

publique en faveur de la lutte contre l'habitat indigne, avec un certain nombre d'entre vous à Marseille, à peu près un mois avant la tragédie. Et cette politique publique elle a deux principaux piliers : le premier pilier c'est de lutter et de mener une guerre sans relâche contre les marchands de sommeil. Et à ce titre, je voudrais saluer le travail fait par Monsieur Bournazel, mais également les députés de la majorité. Je pense à Monsieur Vuilletet, je pense à Madame Louis, mais également les députés de l'opposition, et je pense à Monsieur Peu, à Monsieur Wulfranc qui pendant la loi ELAN, la loi logement, avons eu énormément de débats pour enrichir et pour d'une part traquer les marchands de sommeil, et d'autre part pour taper, les taper avec une énorme violence puisqu'on va les considérer comme des trafiquants de drogue, les taper au portefeuille parce qu'il y a que ça qu'ils comprennent. Et puis le 2ème élément de cette politique publique, c'est d'accompagner les élus locaux pour leur donner plus de moyens pour réhabiliter les logements. Trop souvent la politique du logement s'est concentrée sur la construction neuve, c'est nécessaire mais ça n'est pas suffisant, il faut réhabiliter. C'est pour ça que dans la loi logement, l'ensemble des astreintes, vous savez ces astreintes versées dans le cadre d'arrêté de police, qui sont pris ont par la mairie soit par la préfecture. Dorénavant ils seront versés non plus au budget de l'État mais aux communes. Ces mêmes communes qui luttent elles au jour le jour contre l'habitat indigne. C'est Action Cœur de Ville avec 5 milliards sur le quinquennat. C'est l'ANRU avec 10 milliards, on a doublé les financements. C'est le plan initiatives copropriétés avec 3 milliards. Et cela au-delà de la politique publique, il faut le mettre en œuvre sur le terrain. C'est pour ça d'ailleurs que je me rendrai à nouveau à Marseille dès demain avec les élus locaux, pour les accompagner dans la lutte contre l'habitat indigne.

[Julien Denormandie se rendra à Marseille le 29 novembre – Ministère de la Cohésion des territoires](#)

Moins d'un mois après le drame de la rue d'Aubagne qui a provoqué le décès de 8 personnes suite à l'effondrement de 2 immeubles, Julien DENORMANDIE, ministre du Logement et de la Ville, se rendra de nouveau à Marseille ce jeudi 29 novembre pour faire un point sur l'évolution de la situation.

Sur place, le ministre échangera avec les équipes du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) qui ont travaillé à la demande de l'Etat sur les causes de l'effondrement des immeubles le 5 novembre dernier.

Le ministre reviendra sur l'action du Gouvernement, bien avant le drame de Marseille, pour faire de la lutte contre l'habitat indigne une priorité (document en pièce jointe) Grâce à la loi ELAN promulguée samedi 24 novembre, (lien vers le dossier de presse Elan), des mesures de simplification des procédures de redressement des copropriétés dégradées et des sanctions sans précédent contre les marchands de sommeil sont mises en place.

[Habitat insalubre à Marseille : un plan d'aide de 240 millions d'euros - LCI](#)

Le ministre du logement, Julien Denormandie a annoncé jeudi à Marseille une aide de 240 millions d'euros minimum pour lutter contre l'habitat insalubre. Une aide qui se fera sous strict contrôle de l'Etat. 240 millions d'euros. C'est le montant de l'aide annoncée jeudi par le ministre du logement Julien Denormandie pour lutter contre l'habitat indigne à Marseille, et cela sous un strict contrôle de l'Etat. Près d'un mois après l'effondrement de deux immeubles dans la deuxième ville de France, le ministre a fait un pas en direction des habitants.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2018 n° 36

"La situation aujourd'hui n'est pas acceptable", a indiqué le ministre à la presse, après avoir rencontré les habitants du quartier de Noailles, à proximité de la rue d'Aubagne, où les deux immeubles qui se sont écroulés le 5 novembre avaient provoqué la mort de huit personnes. "Ils m'ont dit leur désarroi, ils m'ont dit leur inquiétude", a poursuivi Julien Denormandie, assurant que l'Etat serait "pleinement aux côtés des Marseillais".

B. Sénat

Réponse de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales à la question du Sénateur Stéphane Ravier – QàG du 27/11/2018

« Le Gouvernement, comme vous le savez, par l'intermédiaire de la loi Elan, qui a été votée récemment, agit contre l'habitat indigne et les outils d'intervention dont dispose les collectivités ont été renforcés. D'autres mesures permettent de s'attaquer plus fortement, notamment aux marchands de sommeil, et un plan d'intervention en faveur des copropriétés dégradées a été lancé par Julien Denormandie. Compte tenu de la situation extrêmement préoccupante de l'habitat ancien à Marseille, je veux dire que seules la volonté et la mobilisation de l'ensemble des acteurs permettra d'apporter les solutions dont les marseillais, et principalement les plus précaires d'entre eux, ont impérativement besoin. Les collectivités ont la responsabilité de l'état en péril mais l'Etat est là pour les accompagner. Julien Denormandie sera d'ailleurs à Marseille ce jeudi sur ce sujet. »

II. Médias

A. Affaires publiques

[157 000 logements potentiellement indignes dans le secteur privé en Île-de-France – France 3 Paris Île de France](#)

Au-delà des cas récurrents de marchands de sommeil qui profitent de la pénurie de logement, les chiffres montrent un phénomène plus répandu en Île-de-France. Il existerait 174.600 logements potentiellement indignes dans le parc privé (soit 4,7 % du parc).

Les faits se répètent. Des marchands de sommeil profitent de la détresse et du manque de logements dans notre région pour s'enrichir. En Île-de-France, le nombre de logements indignes est particulièrement élevé. Potentiellement, 157.600 logements privés, c'est à dire 4,7 % du parc privé sont concernés.

[5 mesures urgentes pour une gestion transparente de l'habitat dégradé à Marseille – Huffington Post](#)

La gestion du péril et de l'insalubrité est inefficace. Il faut donc revoir totalement le traitement de la gestion de l'habitat dégradé dans la commune.

L'État doit être "pilote" dans la gestion de l'habitat dégradé à Marseille. Il ne peut pas s'agir pour autant d'une mise sous tutelle comme en 1938 dans la mesure où cela présenterait un fort risque d'inconstitutionnalité au titre notamment du principe de libre administration des collectivités territoriales prévu par l'article 72 de la Constitution.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2018 n° 36

L'habitat dégradé relève de pouvoirs de police très différents : le péril et l'insalubrité. Aujourd'hui la gestion de l'habitat en péril appartient au seul maire. On considère qu'un immeuble est en péril dès lors que bâtiment présente un danger quant à sa solidité avec un risque de ruine. Le Maire dès lors qu'il est informé doit prendre un arrêté de péril (ordinaire ou imminent selon la situation). Les événements de la rue d'Aubagne relèvent clairement de cette compétence. Eu égard aux dramatiques événements de la rue d'Aubagne et aux évacuations qui ont suivi et qui concernent aujourd'hui plus de 1000 personnes, on ne peut que douter de l'efficacité de la gestion du Maire concernant l'habitat en péril.

[Lactalis conteste la présence de salmonelle dans les produits de la tour n°2 – Europe 1](#)

"En aucun cas il n'y a eu, avant l'arrêt de la tour numéro 2 début décembre 2017, de résultat positif de salmonelle", affirme Lactalis, qui dénonce une "information erronée (...) qui lui porte préjudice".

Le groupe Lactalis, mis en cause dans l'affaire du lait contaminé, a affirmé vendredi "contester fermement" des documents de la Direction générale de la Santé (DGS) qui affirment que des autocontrôles ont mis en évidence que "des produits de la tour n°2 étaient également contaminés". "Le groupe Lactalis conteste fermement (cette information) reprise par l'ensemble des médias selon laquelle, 'des produits de la tour n°2 étaient également contaminés'", indique Lactalis dans un communiqué.

B. Nuisibles

[ASIT biotech : une unité pilote de production de lots cliniques pour les phase I/II dans les allergies aux acariens et à l'arachide](#)

ASIT biotech, société biopharmaceutique belge spécialisée dans la recherche et le développement de produits d'immunothérapie innovants pour le traitement des allergies, a annoncé qu'elle a installé et qualifié dans une salle blanche le matériel nécessaire pour produire, conformément aux principes des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), les API pour les études cliniques de phase I/II pour le traitement des allergies aux acariens et à l'arachide.

[Lactalis : un an après le début du scandale sanitaire, France 2 diffuse une émission qui retrace toute l'affaire – France Bleu](#)

Ce mardi soir, France 2 diffuse en deuxième partie de soirée une émission consacrée à l'affaire du lait contaminé aux salmonelles. De la poudre de lait produite par Lactalis à l'usine mayennaise de Craon. L'émission de France 2 "Cellule de crise" sera consacrée mardi soir à l'affaire Lactalis qui a démarré il y a bientôt un an. Nolwenn Le Fustec, la journaliste qui a réalisé ce documentaire de 80 minutes, a pu rencontrer les différents interlocuteurs qui sont intervenus dans la gestion de cette crise sanitaire après la découverte de salmonelles dans le lait en poudre pour bébés produit à l'usine de Craon.

[Le ténébrion, la bête noire des aviculteurs – Paysan breton](#)

La présence de ténébrions dans les poulaillers est un réel problème causant un vieillissement prématuré des bâtiments et des désagréments pour les volailles. Au-delà du traitement insecticide, il existe quelques leviers simples à mettre en place pour limiter leur prolifération. C'est en 1977 que les premières observations de petits ténébrions ont été faites en Bretagne. « Le ténébrion est un petit coléoptère invasif d'origine tropicale. Il se développe dans les

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2018 n° 36

poulaillers car il y trouve de la chaleur et de l'obscurité. Les œufs se trouvent dans la litière, souvent sous les mangeoires, les larves qui sont mycophages et carnivores restent dans la litière. Pour réaliser leur nymphose, les larves migrent vers les matériaux isolants et y creusent des galeries. La nymphe ne se nourrit pas. L'adulte migre dans la litière.

[Le chien Nano vient débusquer les punaises de lit chez vous – Le Progrès](#)

Depuis quelques mois, deux entreprises de désinsectisation du secteur font appel aux services de Nano. Ce chien d'un an et demi, dressé par un ancien gendarme, permet de localiser avec précision l'emplacement des punaises de lit. Des insectes durs à déloger, qui empoisonnent la vie de nombreux habitants du secteur.

Depuis un an et demi les demandes liées à ce problème ont grimpé en flèche et représentent aujourd'hui 80 % de nos interventions. Nous recevons en moyenne une dizaine d'appels par jour pour signaler la présence de ces insectes. » Alors pour répondre au mieux à la demande, ce chef d'entreprise a fait appel aux compétences spécifiques de William Roberjot, ancien gendarme, reconverti dans la désinsectisation : « Je travaillais au sein d'une brigade cynophile spécialisée dans la détection de stupéfiants. Nous avons des techniques assez précises pour dresser les chiens et l'idée est venue de faire la même chose pour détecter les punaises de lit.

[Frelon asiatique : danger ! – La Dépêche.fr](#)

Le Pujolais retraité Claude Merle était ces derniers jours sur son tracteur dans un champ quand, frôlant une haie, il s'est vu attaqué par des frelons asiatiques dont le nid était sans doute bien caché. Il a essayé de les chasser en brandissant sa casquette à bout de bras et en gesticulant tout en fuyant. Résultat : trois piqûres sur la tête et une sur le poignet, très douloureuses. Accouru chez le médecin qui l'a reçu en urgence et lui a prescrit les médicaments adéquats, il continue de souffrir en espérant que cette douleur va s'atténuer puis passer. « Le dard de ce frelon peut mesurer jusqu'à 6 mm de longueur et est assez solide pour traverser des gants de jardinage.

[Ivry : leur appartement du rez-de-chaussée envahi par les souris – Le Parisien](#)

Une dizaine de rongeurs ont élu domicile chez une famille de la cité Gagarine. Un gruyère dévoré par les souris. Voilà à quoi ressemble l'appartement d'une petite famille logée dans l'extension Truillot, allée Gagarine à Ivry, là où des travaux de réhabilitation sont en cours. Après avoir alerté à plusieurs reprises l'OPH d'Ivry et suite à une première intervention du bailleur, en septembre, le problème persiste. Dernier épisode en date : une portée de souriceaux retrouvée dimanche dans un sac de riz. « C'est invivable, on ne peut même plus stocker de la nourriture, dit le locataire, qui vit au rez-de-chaussée avec sa femme, enceinte, et une fillette âgée de deux ans. Les souris creusent des galeries dans les murs, on les entend et on les voit courir partout. »

[Gigean : il y a urgence à lutter contre le frelon asiatique – Midi Libre](#)

C'est dans cette commune du bassin de Thau que le nombre d'interventions est le plus élevé. Julien Arène est formel c'est à Gigean qu'il a eu le plus d'interventions à faire pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques. Il en est à dix destructions de nids sur cette seule commune. On pourrait en compter une trentaine pour l'année prochaine.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2018 n° 36

[Le frelon asiatique, la bête noire des apiculteurs – Le Bien public](#)

Pour la première fois, les apiculteurs des environs de Salmaise sont confrontés à la présence du frelon asiatique. L'insecte noir et orangé peut détruire des colonies entières d'abeilles et nourrit les craintes des producteurs de miel.

Le nid de frelons asiatiques est fixé au sommet d'un marronnier, construction grise d'environ un mètre de diamètre et d'autant en hauteur, en contrebas du bourg de Salmaise. « On l'a découvert à la mi-novembre, quand les feuilles sont tombées. Ce sont des promeneurs qui me l'ont signalé », se rappelle le maire du village, Joël Péchinot.

[Les dégâts de la pyrale du buis – Midi Libre](#)

Le maire, Marie-Aline Edo, entourée de conseillers municipaux a reçu près de 80 personnes concernées par le problème assez récent des dégâts occasionnés par la pyrale du buis. Elle a présenté Julie Bertrou, chargée de mission bio diversité, et l'animateur de la conférence, Philippe Tixier Malicorne, de la Fédération régionale de la défense contre les organismes nuisibles (Fredon).

Diaporama à l'appui, il a expliqué que, pour ce prédateur qui sévit sur le territoire national depuis 2010, l'homme n'avait aucun moyen de l'éradiquer : "Tous les grands parcs des châteaux ont perdu leurs buis et les ont remplacés par autre chose." En ce qui concerne les petites implantations des particuliers, les buxacées peuvent être préservées si elles sont inspectées très régulièrement et traités avec du bacillus thuringiensis (une bactérie utilisée pour ses propriétés insecticides) ou avec des trichogrammes (minuscules insectes qui se reproduisent en parasitant les œufs des pyrales).

[Ragondins. « Attention à la leptospirose ! » - Le Télégramme](#)

Vendredi 23 novembre, Patrice Émeraude, le technicien de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles, a présenté le bilan de la 21 e campagne intensive automnale de lutte contre les ragondins commencée le 17 octobre. L'équipe de piégeurs a restitué les cages en présence de Dominique Beghin, adjointe en charge du dossier, et Serge...

[Dordogne : « On n'a jamais vu autant de frelons asiatiques ! » - Sud Ouest](#)

Un apiculteur installé près de Belvès a constaté un nombre record de ces insectes, prédateurs des abeilles.

Gérard Feyfant est apiculteur amateur à Sainte-Foy-de-Belvès (24), « en pleine forêt » comme il le décrit. En prenant sa retraite, cet imprimeur périgourdin a réalisé son rêve de jeunesse : s'occuper des abeilles. Mais ses 14 ruches sont de plus en plus attaquées par les frelons asiatiques. Il en donne la preuve avec une photo du contenu de ses pièges du 1er octobre au 15 novembre 2018 : « 1 537, je les ai comptés précisément. » Des asiatiques et quelques européens, dommages collatéraux, attrapés à proximité de ses ruches.

[En Auvergne-Rhône-Alpes, le frelon asiatique prolifère – France 3 Auvergne Rhône-Alpes](#)

En pleine période de reproduction, l'automne est propice aux interventions de destruction de nids de frelons asiatiques. Depuis 2 ans, ces animaux prolifèrent dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, et menacent leur environnement.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2018 n° 36

Les frelons asiatiques se développent à grande vitesse, et ils représentent un danger - supplémentaire- pour la biodiversité qui environne les nids. La région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée. En Novembre, la période est propice pour éradiquer les nids...

Jérôme introduit une poudre contenant du talc et un insecticide naturel par un orifice du nid. En quelques secondes, la manœuvre est terminée. Sur le sol, les premières victimes tombent. Jérôme retirera le nid dans quelques jours, le temps que la poudre agisse pleinement. C'est en Asie du Sud-Est que l'on trouve d'habitude ces frelons. Mais depuis ces deux dernières années, de nombreux nids de frelons asiatiques ont été découverts dans notre région. D'après les spécialistes, il semblerait que le frelon asiatique soit arrivé en France caché dans un chargement provenant de Chine. Le nombre de nids de frelons asiatiques est, depuis 2016, en forte expansion dans la région. Cette espèce de frelons s'y acclimate bien, et l'animal se reproduit rapidement. Selon le dispositif de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, "sa présence est maintenant avérée dans 11 départements sur 12. Le nombre de signalements de nids progresse chaque année : de 7 nids découverts en 2011 à 471 nids en 2017 !"

[Pollution : des pesticides dans l'air du Lauragais au sud de Toulouse dont un insecticide interdit – La Dépêche](#)

Atmo-Occitanie a participé à une campagne nationale de mesure de pesticides dans l'air ambiant. Avec huit points de mesure dans la région. Dans le Lauragais, on a relevé jusqu'à 14 produits phytosanitaires dans l'air dont l'un interdit en 2014-2015. Mais la présence de pesticides a diminué en 2016-2017.

C'est une première en France. Pour la première fois, l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation) a organisé une grande campagne, financée par les ministères de l'Environnement et de la Santé, de surveillance des produits phytosanitaires dans l'air, à travers 50 sites de mesures dans tout l'Hexagone, dont cinq dans notre région. Quarante-et-une substances ont été analysées.

C. Europe

[Epidémie de salmonellose en Suède – Mes vaccins.net](#)

En Suède, les autorités sanitaires enquêtent sur une épidémie nationale de salmonellose qui a touché 33 personnes dans 14 comtés.

L'Agence nationale de l'alimentation (Livsmedelsverket), l'Agence de la santé publique (Folkhälsomyndigheten) et les responsables de la santé des comtés enquêtent pour identifier la source de l'infection. L'épidémie a débuté le 27 septembre 2018 et le dernier cas a été rapporté le 28 octobre. Les patients sont surtout des adultes âgés de 1 à 76 ans. Aucun décès n'a été signalé.

La bactérie isolée est *Salmonella enterica* Enteritidis. La source de la contamination n'a pas été identifiée, malgré un échantillonnage d'aliments testés. La souche est génétiquement différente de la souche épidémique isolée au cours de l'épidémie précédente qui avait son origine dans des œufs.